



contact : sud.ars@free.fr

Demandeurs d'asile à l'ARS : Etat des lieux de A à ... U

Document de synthèse (non-exhaustif) rédigé à la suite des deux assemblées générales de juillet et septembre 2009 et grâce au travail de salariés du SADA-CADA, PAU, ARS Camille Mathis et SAMU social. Mis à jour le 25 octobre 2009 (Nancy).

Accueil de jour (AdJ)	A force de prendre des demandeurs d'asile (DA) sur les hôtels, il n'y a plus de place d'hébergement d'urgence pour les non-DA. Or, en hiver, ces derniers viennent tout de même solliciter l'AdJ, qui ne peut pas les laisser dehors. L'AdJ fait alors une partie du travail du Point d'accueil d'urgence (PAU), mais sans les mêmes moyens (tickets services, avances financières...). Une prise en charge plus légère en quelque sorte. Cela ne va pas. Et en été, il y a également une prise en charge par l'AdJ, mais sans hébergement. Les personnes restent alors à la rue, en squat, en hébergement très précaire.
Analyse	A différents niveaux, il y a régulièrement une analyse de la situation des gens en fonction de leur nationalité, de leur communauté... On donne ainsi des réponses en fonction d'une origine géographique et non en fonction de la problématique qui est présentée. Discrimination ?
Ancienne prise en charge des DA jusqu'à il y a 2 à 3 ans	Le Service d'accueil des demandeurs d'asile (SADA) et le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) faisaient quasi tout (hôtel et alimentation). Puis, quand le PAU a commencé à saturer, on a demandé à 2 travailleurs sociaux du SADA de prendre en charge la demande administrative pour les primo-arrivants stationnés au PAU, faute de place et de turn-over sur le SADA-CADA.
Ancienne prise en charge des DA jusqu'à juin 09	❶ Arrivée au PAU : prise en charge automatique, après tri tout de même (pas de personnes seules, de prioritaires, etc.) et avis de la DDASS : installation en hôtel, alimentation... ❷ Intervention du SADA-CADA qui prenait en charge la question de la demande d'asile, côté administratif (OFPPA). Le quotidien restait à la charge des travailleurs sociaux (TS) du PAU. Travail du SADA-CADA tout de même un peu comptabilisé dans leurs statistiques. Double prise en charge par PAU et SADA-CADA donc.

Bénévoles	Comme à Metz, le PAU devient un PADA : Point d'accueil des demandeurs d'asile. Volonté de la DDASS ? De l'ARS ? Mais attention aux dérives. Pourquoi scinder les usagers en fonction de leurs origines ? Risque de voir se créer, comme à Metz, une structure fortement basée sur le travail de bénévoles (CASAM), pour remplir les dossiers OFPRA.
Besoin	Besoin de places de CADA supplémentaires. Meilleur financement.
CADA	Mission théorique : prise en charge des DA quand ils ont obtenu une Autorisation provisoire de séjour (APS).
Changement	Le public des primo-arrivants s'est paupérisé. Actuellement et contrairement à ceux qui arrivaient il y a encore quelques années, ils viennent plus de la campagne. Il y a de moins en moins de familles qui viennent de la ville, qui ont fait des études, qui ont une profession intellectuelle (journaliste, enseignant...) ou qui parlent des langues étrangères : des personnes qui s'opposaient politiquement ou qui prenaient des positions qui heurtaient les autorités locales ou nationales de leur pays.
CIMADE	Comité inter-mouvements auprès des évacués (association humanitaire et protestante). Implication d'une association privée (installée au Haut-du-Lièvre) alors que l'asile est une mission régalienne de l'Etat. Manque de bénévoles pour soutenir les demandeurs d'asile, seulement 2 permanences dans la semaine, elle ne sert maintenant quasiment plus que de boîte aux lettres (domiciliation).
Consignes	Incompréhension, voire parfois tensions, entre différents services et collègues de l'ARS (surtout PAU et CHRS ARS Camille Mathis car familles) du fait de consignes de non-prise en charge. Clarification nécessaire entre les notions de prise en charge (PAU) et de dépannage pour 1 nuit ou 2 (ARS Camille Mathis).
Débouté	Personne dont la demande d'asile a été rejetée par l'OFPRA.
Discrimination	Toutes les personnes, de différentes origines, sont-elles vraiment traitées avec les mêmes droits par les autorités locales ? Discrimination ?
Dispositif hivernal	Quelles seront les consignes cet hiver, face aux demandes des primo-arrivants ? Refusera-t-on toujours les prioritaires, ceux qui avaient déjà une adresse, etc. ?
Dispositif national d'accueil (DNA)	Pas de mobilité sur d'autres dispositifs, dans le cadre de ce DNA. A quoi sert-il alors ? Même la Meurthe & Moselle ne propose presque aucune place pour des DA qui viendraient d'autres départements.
Douches	Lors des soirées et des week-ends, en cas d'urgence et en l'absence de place dans une chambre, les familles de DA sont dépannées dans des bureaux administratifs du CHRS ARS Camille Mathis (avec lits d'appoint), mais sans possibilité de douche, car elles sont au sous-sol et cela nécessite la présence constante d'un travailleur social. De plus, pendant quelques temps, les collègues avaient aussi parfois pour consignes de n'héberger que les femmes et les enfants. Les hommes restaient dehors.
Dublin	Personnes qui ont déjà entamé une partie de leurs démarches dans une autre ville d'Europe et qui, logiquement, doivent repartir terminer leurs démarches dans ce lieu. Concrètement, la préfecture de Nancy n'en renvoie que peu : ils restent donc tout de même et peuvent réinstruire une nouvelle demande 6 mois après.

Embolisation	En transférant, cet été, des missions du SADA sur le PAU, cela va de nouveau très rapidement emboliser ce dernier.
Familles	La DDASS et l'ARS priorisent les accueils et les prises en charge : les familles d'abord et quasi jamais les personnes seules. Or, le droit d'asile n'est pas du tout lié au statut familial mais aux problèmes dans le pays d'origine. Seule ou avec des enfants, peu importe !
Glissement	Glissement régulier des missions du SADA-CADA sur le PAU. Jusqu'où ?
Hôtels	L'hiver 2008-2009, le PAU a pris en charge dans les différents hôtels nancéiens jusqu'à 250 personnes. Et pour l'hiver 2009-2010 ?
Liens	Pourquoi quasiment aucun lien entre le SADA et le PAU alors qu'une bonne partie de leurs missions sont maintenant les mêmes ?
Missions du PAU durant l'été 2009	La DDASS avait demandé au PAU de prendre en charge tout de suite les primo-arrivants et d'embrayer avec les démarches à l'OFPPA. <u>Parcours</u> : ❶ Sollicitation du PAU ❷ Envoi sur la CIMADE pour domiciliation ❸ Envoi sur le bureau des étrangers de la préfecture de Nancy (enregistrement de leur identité et remplissage d'un document d'info interne à la préfecture en français) ❹ Envoi sur la préfecture de région (Metz) pour l'APS et remise du dossier de demande d'asile à proprement dit, à envoyer dans les 21 jours à l'OFPPA à Paris. Cette étape débouche sur leur inscription sur le DNA, ouvre leurs droits à la CMU et à l'Allocation temporaire d'attente (ATA) du Pôle emploi ❺ Retour sur le PAU pour constitution du dossier OFPPA. Mais le PAU n'a pas les moyens humains pour respecter de tels délais car le caractère d'accueil d'urgence de tout type de public s'impose sur les délais administratifs. La DDASS a transféré une partie des missions du SADA-CADA sans transférer les moyens humains.
Missions du PAU depuis début octobre 2009	Depuis début octobre 2009, l'ARS a demandé aux TS du PAU de reprendre en charge les demandeurs d'asile (mais seulement les familles), sans passer au préalable par les cases CIMADE, préfectures de Nancy et de Metz. La "commande estivale" de la DDASS était intenable...
Négociations	Début octobre 09, la direction de l'ARS a finalement négocié une centaine de places de CADA supplémentaires. Attente...
OFPPA	Office français de protection des réfugiés et apatrides.
Origines	Actuellement, les nationalités les plus prises en charge par le PAU et le SADA-CADA sont les Arméniens (près des ¾ puis les Tchétchènes et les Roms du Kosovo).
Prioritaires	Personnes qui viennent d'un pays dit sûr. Ils se font donc majoritairement rejeter leur demande d'asile. Procédure administrative beaucoup plus rapide.
Ratio	Près des ¾ des personnes actuellement prises en charge par le PAU sont des demandeurs d'asile (ratio inverse à l'accueil de jour). Tendance qui dure depuis plusieurs mois.
Recours	Les recours après rejet de l'OFPPA seront-ils faits par le PAU ? Mission spécifique, volume de travail important et avocats spécialisés et chers sur Paris (de 800 à 1.500 euros). Les familles préfèrent souvent économiser tous les mois sur leurs ressources (ATA), plutôt que de tenter leur chance du côté de l'aide juridictionnelle.

Régulation	Besoin impératif de réunions entre salariés des services intervenants sur les services qui accueillent les demandeurs d'asile : PAU, SAMU social/rue, SADA-CADA, ARS Camille Mathis et ARS Pierre Vivier.
Rencontre militante	Besoin d'une rencontre entre les acteurs qui interviennent autour des demandeurs d'asile : CIMADE, RESF, LDH, avocats, SUD-ARS, etc. A prévoir dans un cadre syndical.
Renvoi	On refuse souvent des primo-arrivants en les renvoyant dans les bras de leur communauté, car elles viennent d'une même ville, ont le même nom que d'autres, etc. Mais souvent ces derniers sont des familles déjà prises en charge par des services sociaux comme le CADA ou par le SIL. Or, on ne demande que très légèrement aux familles d'usagers "ordinaires" d'assumer pour les leurs. Discrimination ?
Réunion	Qu'a donné la réunion entre la DDASS et la direction de l'ARS le 30 septembre dernier ? Visiblement pas grand chose...
Risques	Quel avenir pour le SADA-CADA si une partie de ses missions a maintenant été basculée sur le PAU ? Quels risques ?
SADA	Mission théorique : accueil des primo-arrivants.
SAMU social	Il récupère le soir les consignes de prise en charge ou non de différents services qui travaillent en journée. Mais elles sont difficiles à apprécier car son travail se fait uniquement en soirée et surtout, car il doit aller, par principe, au devant des gens. De plus, les DA ne connaissent pas forcément le 115.
SAS	Service d'accompagnement vers la sortie. Mission : prise en charge des déboutés, régularisés et statutaires.
Saturation	Dès que les 2 collègues qui traitaient les dossiers administratifs du PAU ont saturé, toute l'équipe du SADA-CADA a pris en charge ses dossiers (avril-mai 09). Retard rattrapé. Mais pas pour longtemps...
Scolarité	Après que des associations militantes nanciennes aient fait pression (à juste titre) sur l'ARS, le PAU s'occupe de la scolarisation des enfants et donc de leur vaccination. Enorme travail, surtout quand il y a plusieurs enfants. Puis importance du suivi de la scolarité et échanges réguliers avec les équipes enseignantes.
Sit-in	Cet été, de nombreuses familles ont fait des sit-in afin de faire pression sur le PAU et le CHRS ARS Camille Mathis, car on leur refusait une prise en charge. Bras de fer très difficile à vivre, des 2 côtés.
Supérieure hiérarchique	La DDASS, sollicitée toutes les 5 minutes par les collègues du PAU au sujet de la prise en charge ou non des DA, va-t-elle devenir notre seule supérieure hiérarchique ?
Tensions	Demande de la DDASS pour prendre en charge des déboutés par l'ARS, en échange de primo-demandeurs. L'ARS refuse ce marché depuis des mois. Tensions donc entre les 2 organismes.
Test	Parfois, la DDASS teste la résistance des familles en leur refusant un toit, pour voir jusqu'où elles n'ont vraiment pas de point de chute et de famille dans le coin pour les accueillir.
Usine à déboutés	En n'aidant pas vraiment tous les primo-arrivants (ne parlent pas le français, analphabètes, mauvais traducteurs, frais d'envoi, délais incompressibles, trajets pour démarches, etc.), les autorités fabriquent tous les jours une véritable usine à déboutés, qu'il sera humainement difficile d'ignorer plus tard.